

5 - Administration générale

**Avis du Conseil Général sur le projet de plan local
d'urbanisme (PLU) ré-arrêté de DIEMERINGEN**

Rapport n° CP/2015/85

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le Département suit l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) sur le territoire bas-rhinois, au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA) aux documents d'urbanisme. La commune de Diemeringen a finalisé son projet et arrive en phase de PLU « arrêté ». Conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, ces documents sont transmis au Département, pour qu'il fasse connaître son avis, en tant que PPA.

Le PLU de Diemeringen a été "arrêté" une première fois en août 2013 et transmis pour avis aux Personnes publiques associées.

A cette occasion, le Département a soutenu l'objectif de conforter le rôle de bourg-centre de la commune, comme élément d'attractivité pour son bassin de vie, et a émis un avis favorable au projet de PLU arrêté, qui inclut par ailleurs un emplacement réservé N° 5 au bénéfice du Département pour la réalisation de la liaison A4/Lorentzen.

La commune a dû cependant revoir et amender son projet de PLU, suite à un avis défavorable de l'Etat portant notamment sur le calibrage des zones d'urbanisation future AU.

Le projet de PLU a été "ré-arrêté" en novembre 2014 et nécessite une nouvelle consultation des Personnes publiques associées.

Le dossier remanié n'appelant pas d'observations au regard des enjeux et missions du Département, il est proposé de confirmer l'avis favorable du Département sur le projet de PLU.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme (PLU) ré-arrêté de DIEMERINGEN.

Strasbourg, le 16/02/15

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL